



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2018 À 18 HEURES  
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES  
(sur convocation du 22 mars 2018)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 11*

*Absents représentés : 5*

*Absents excusés : 3*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre Froustey.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Pierrette MICHELENA ;*

*Messieurs Alain LAVIELLE, Jean-Paul TOURNIER, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN, Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Pierre FROUSTEY ;*

**Absents représentés :**

*Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Maïté GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE, Madame Françoise TROCCARD a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.*

**Absents excusés :**

*Madame Nelly BETAÏLLE, Monsieur Yves MONGROLLE et Monsieur Pascal SCHWINDOWSKY.*



**OBJET : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE - TARIFICATION ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT ET ANIMATION**

**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

Depuis sa création, le CIAS a pour ambition d'adapter ses interventions pour répondre à l'évolution des besoins des habitants de MACS.

La mobilité des personnes âgées reste une problématique importante sur le territoire, pour la réalisation des actes de la vie quotidienne (les courses, les actes administratifs et médicaux), et pour la préservation de la vie citoyenne et sociale.

Au-delà de l'aide à la mobilité qu'un taxi pourrait honorer, les deux professionnels, en charge de la prestation accompagnement-transport, réalisent une prise en charge personnalisée de proximité, et assurent une veille auprès de chaque bénéficiaire, contribuant à la qualité de vie à domicile.

Les 79 bénéficiaires de cette prestation expriment régulièrement, depuis plusieurs années, le besoin de sortir de chez eux pour rencontrer d'autres personnes, faire des activités adaptées, profiter des richesses du territoire.

Fort de l'expérience de la prestation accompagnement-transport depuis 7 ans, l'action vise à enrichir l'offre de service existante en axant ses interventions sur la socialisation, la mobilisation et la dynamisation, la préservation de l'autonomie par la mise en place d'un programme d'activités ajustables et évolutives :

- accompagnement aux activités des services animations des CCAS et des clubs 3<sup>ème</sup> âge du territoire,
- accompagnement participation à la vie locale : manifestations culturelles et de loisirs (spectacles, centre social Voisinage...),
- ateliers ponctuels d'activités (semaine de la transversalité), promenades adaptées (bord de mer, bord de lac, forêt...),
- accompagnement achats vestimentaires dans les grandes villes à proximité (Dax, Bayonne),
- mini-séjours : nature, culturel, intergénérationnel, sport adapté...

Une « semaine de la transversalité » par an est organisée, en concertation avec les CCAS du territoire. Au travers d'ateliers d'activités, le programme permet de conjuguer culture, sport adapté et intergénérationnel, en s'appuyant notamment sur les services des communes et du CIAS. Ils sont ouverts en priorité aux bénéficiaires du SAAD et aux résidents des EHPAD, ayant besoin d'être accompagnés vers l'extérieur.

L'adoption de ce tarif accompagnement transport animation permettra, de financer partiellement les actions menées en cours d'année.

Les objectifs poursuivis sont :

- retrouver de l'énergie, conserver son autonomie par des activités adaptées,
- prendre soin de sa santé psychologique,
- créer du lien, partager, avec l'autre et notamment avec des jeunes,
- retrouver de la vitalité, se ressourcer.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU l'autorisation du Conseil général des Landes des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS du 18 juin 2008 pour une durée de 15 ans ;*


décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver la tarification accompagnement transport animation, selon la grille tarifaire suivante :
  - o activité de loisirs à la journée : 10 €,
  - o activité de loisirs à la demi-journée : 5 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la facturation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, des prestations aux nouveaux tarifs définis pour les bénéficiaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 mars 2018*

 Le président,  
Pierre Froustey